

ACTE DE CESSIION DE CRÉANCES PROFESSIONNELLES NON REPRÉSENTÉES PAR DES SUPPORTS D'ENCAISSEMENT

(Articles L 313-23 à L 313-34 du Code monétaire et financier)

Document à imprimer en recto-verso

ÉTABLISSEMENT BÉNÉFICIAIRE

HSBC Continental Europe, Société Anonyme au capital de 491 155 980 euros dont le siège social est à Paris 16^{ème}, 38, avenue Kléber
 domiciliée en son guichet de :

CÉDANT

Nom ou raison sociale :

Adresse ou siège social :

N° voie - type de voie :

Complément d'adresse :

Code postal - ville :

Numéro de compte :

Le présent bordereau, soumis aux dispositions des articles L 313-23 à L 313-34 du Code monétaire et financier et aux conventions particulières signées d'autre part, concerne les créances énumérées ci-après. Il est stipulé endossable.
 Sauf convention contraire, la présente cession n'entraînera pas transfert à HSBC Continental Europe du bénéfice de la réserve de propriété éventuellement attachée aux créances cédées.

Signature et cachet du client

Ci-joint :
facture(s) originale(s)⁽¹⁾

Ci-joint : photocopie(s) certifiée(s)
conforme(s) de(s) facture(s)⁽¹⁾

CADRE RÉSERVÉ À HSBC CONTINENTAL EUROPE

Date de cession

N° Remise

Taux de mobilisation

Montant retenu

CBC BBC Agence.....

Code de l'entité :

Nom et visa signataire A

